



le 05 février 2023

Les RDV !

CPN : Un premier Conseil de Politique Nucléaire (CPN) s'est tenu le vendredi 03 février 2023. Espérons que cela marque le retour d'une stratégie énergétique stable, cohérente, s'appuyant sur les qualités économiques et écologiques de la filière nucléaire.

Dès sa création, SUD Orano Recyclage a été pionnier d'une communication franche visant à mettre en valeur les qualités écologiques de la filière nucléaire et du traitement-recyclage en particulier. Ce qui nous a valu des railleries est aujourd'hui une force sur laquelle s'appuie la relance de notre filière !

Nous sommes ainsi très attentifs et retenons le RDV d'un **CPN axé sur l'aval du cycle en fin d'année 2023** (filiale du traitement-recyclage et stockage des déchets).

Nous notons également que l'Etat a choisi de mettre la pression sur le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) sur la question du cycle du combustible « afin que la France conserve et renforce son autonomie stratégique en la matière, ce qui est essentiel pour notre souveraineté énergétique ».

Ce même CEA qui ne s'avère pas favorable au Traitement des Combustibles Particuliers (projet « TCP »).

SUD Orano Recyclage entend continuer à promouvoir notre filière afin qu'elle soit pérenne et retrouve un cycle vertueux de création d'emplois notamment dans ses métiers liés à l'exploitation et à la sûreté/sécurité !

Le signal envoyé par le projet CONVERGENCE ne donne ni une image de modernité ni une image de croissance de la filière.

La Direction doit profiter de la période propice à notre filière et à ses enjeux (densification, vente de terrain pour la piscine EDF, entreposage du Pu) pour muscler sa communication et sa détermination, alors même que se négocie un nouveau contrat ATR. Ce nouveau contrat sera un symbole fort de l'avenir de la filière.

Les salariés font preuve de résilience depuis des années, notre Direction doit faire son travail au plus haut niveau de l'Etat et cela ne peut pas se résumer à l'écriture d'un livre ! SUD estime la Direction bien trop molle dans la défense de la filière du traitement-recyclage !

Réforme des retraites : Nous vous donnons RDV le mardi 07 février à 10H30 devant la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Comme à son habitude, SUD a favorisé un préavis local au périmètre de la Hague en intersyndicale.

Projection conventionnelle : Notre présence n'étant pas souhaitée pour les négociations portant sur la projection conventionnelle, SUD espère que la situation des salariés en carrières longues et très longues sera traitée exhaustivement.

La Direction souhaiterait-elle continuer à repousser plus que de raison le départ des salariés ? Rappelons que la Direction avait précisé que l'intérêt de la projection était de « maintenir les compétences »...

Médailles du travail : La procédure de demande de médaille d'honneur du travail s'effectue uniquement en ligne. SUD rappelle que la Direction refuse de les revaloriser depuis 2011.

Vos demandes de médaille du travail devront être effectuées avant le 30 avril 2023 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail> et la demande d'attestation employeur via HR'BOX ([lien ici](#)).

Ces démarches peuvent aussi s'effectuer en préretraite (la demande d'attestation employeur à Orano est à réaliser par mail idéalement au 1^{er} trimestre 2023 - Préciser en objet : demande attestation de travail - nom prénom - n° de badge).



Élections 2022... 2023 : Le 02 février 2023, la Direction a convoqué les organisations syndicales pour une 3^{ème} tentative de trouver un protocole d'accord préélectoral pour tenir des élections sur l'établissement. **Une telle situation de blocage n'a jamais été vue auparavant au niveau national** (ni l'inspection du travail ni le juge ne veulent trancher - le juge a cependant prorogé les mandats jusqu'à ce que des élections se tiennent) !

1^{ère} tentative : la Direction annonce une répartition, prenant en compte les salariés de l'entreprise et les salariés de toutes les autres entreprises travaillant sur le site, sur 31 sièges au Comité Social et Économique.

Cette répartition donne 10 - 15 - 6 : 10 sièges collège 1 (salariés jusqu'au niveau 3.3), 15 sièges collège 2 (salariés jusqu'au niveau 5.3) et 6 sièges collège 3 (ingénieurs et cadres).

Rappelons qu'avec la nouvelle convention de la métallurgie, ces classements n'existeront plus au 1^{er} janvier 2024.

Cette première tentative est signée uniquement par la CFE-CGC et SUD en juillet 2022.

2^{ème} tentative : une répartition à 9 - 17 - 5 est proposée en signature afin de trouver un accord pour enfin tenir des élections. **Accord uniquement signé par SUD en octobre 2022.**

3^{ème} tentative : afin de faire des élections le 21 mars 2023, les échanges ont repris.

Les calculs ont tous été refaits, donnant une nouvelle fois une répartition officielle à 10 - 15 - 6 mais ne satisfaisant toujours pas une partie des Organisations Syndicales (OS).

Certains OS demandent « pour avancer » qu'on retente une répartition à 9 - 17 - 5 (n'ayant aucune chance d'aboutir puisque déjà refusée sauf par SUD).

SUD, un brin agacé car nous avons tous mieux à faire, a fait 2 propositions :

- Un accord unanime à un seul et unique collège de 31 sièges, afin que les élections se fassent à la proportionnelle. **#momentdesolitude**
- **Une répartition, comprise entre les 2 premières tentatives, à 9 - 16 - 6.**



La prochaine réunion, le jeudi 09 février, est celle de la dernière chance pour que des élections se tiennent le 21 mars 2023 comme annoncé aux salariés **qui ont le droit de choisir leurs représentants du personnel !**

SUD a bon espoir. **Car, à moins qu'il y ait une volonté forte de ne pas tenir d'élections, nous ne voyons pas comment cette proposition de répartition pourrait ne pas convenir à une majorité de syndicats.**

Travail sur temps de repos : SUD s'est fait confirmer en CSE que les salariés auxquels il est demandé de travailler durant leur temps de repos doivent poser les heures effectuées sur PERSO via le code THS (Travail Hors Site). Exemple : un CDQ auquel il est demandé pendant ses repos d'organiser les OMF de son équipe doit poser les heures THS correspondantes.

Mesures unilatérales CONVERGENCE : La Direction ne souhaite pas rouvrir des négociations sur CONVERGENCE.

Elle détermine actuellement les mesures unilatérales qui seront communiquées aux salariés.

Bureaux PSR : SUD ne cesse d'évoquer le sujet de vétusté des bureaux PSR. Une visite a été réalisée avec la Direction afin que la situation des bureaux PSR (T1/T7, T2-T3-T4, labo, RUR-coordonateurs R1-ACC, coordination ACC), mais aussi de la salle de repos en entrée de zone T2, soient désormais traitées efficacement et dans des délais raisonnables.

La Direction semble avoir pris conscience, bien que tardivement, des conditions de travail déplorables de ces salariés.

Agenda social :

- 06 février : 2^{ème} réunion de négociation sur l'intéressement 2023,
- 07 février : journée de mobilisation contre la réforme des retraites (à 10H30 à Cherbourg-en-Cotentin)
- 08 février : réunion de la CAS (Commission Activités Sociales)
- 09 février : réunion de la CSSCT (La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)
- 09 février : énième réunion de négociation pour les élections professionnelles
- 11 février : journée de mobilisation contre la réforme des retraites à Cherbourg-en-Cotentin
- 15 février : réunion de la CEF (Commission Emploi formation) portant notamment sur les effectifs et les compétences
- 16 février : 3^{ème} réunion de négociation sur l'intéressement 2023
- 28 février : réunion du CSE (Comité Social et Économique)

Contactez-nous au 06.03.17.05.15 ou au 06.75.38.74.79 ou via sud.anc.lahague@gmail.com